L'épuisement du gisement néerlandais qui nous alimente et son remplacement en gaz norvégien nécessite de réviser les appareils à gaz. On vous explique comment cela va se passer.

Publié le 07 février 2023

Une partie du réseau national situé dans la région des Hauts-de-France est alimentée par du gaz naturel à bas pouvoir calorifique, gaz B, issu notamment du gisement de Groningue aux Pays-Bas. La baisse de production de ce gisement a d'ores et déjà débuté et la France ne devrait plus recevoir de gaz B à horizon 2029.

Il est donc nécessaire de convertir le réseau local en gaz H, le gaz à haut pouvoir calorifique en provenance de Norvège qui alimente le reste du territoire français.

>>> L’opération commence tout juste sur notre secteur, celui de Lille Ouest. Elle se terminera en 2025.

Calendrier des évènements

Si votre habitation est alimentée en gaz naturel (réseau GRDF), il faut vérifier que votre installation est bien conforme pour recevoir ce nouveau gaz H. Pas de panique ! GRDF s'occupe de tout.

- **Courant février :** le 1er courrier de GRDF arrive dans vos boites aux lettres. Il vous informe des modalités de cette opération gratuite.
- **A partir du 24 février et jusqu'en juin :** l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel se réalise directement sur internet (plus d'info ci-dessous). Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de dresser cet inventaire en ligne, un technicien prendra rendez-vous avec vous.
- **Entre septembre 2023 et juillet 2024 :** visite du technicien à domicile pour les personnes n'ayant pas choisi l'inventaire en ligne. Attention : si le rendez-vous est gratuit, il nécessite la présence d'au moins une personne majeure.
- **A partir de janvier 2025**, les personnes qui disposent d'appareils nécessitant un réglage recevront la visite d'un plombier / chauffagiste pour réaliser les adaptations nécessaires (gratuit).
- **Octobre 2025**, le nouveau gaz H sera en service.

Réaliser l'inventaire soi-même

Vous pourrez réaliser vous-même l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel, en complétant, à partir du 24 février et jusqu'en juin, le formulaire « Je réalise mon inventaire » sur le site internet [1] (un code envoyé par courrier est nécessaire) :

Cet auto-inventaire, s'il est complet, vous évitera la visite d'un technicien à domicile. Il consiste à :

- Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email …
- Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel via une photo nette des plaques signalétiques (voir photo ci-dessous).
- Identifier votre installateur / professionnel du gaz

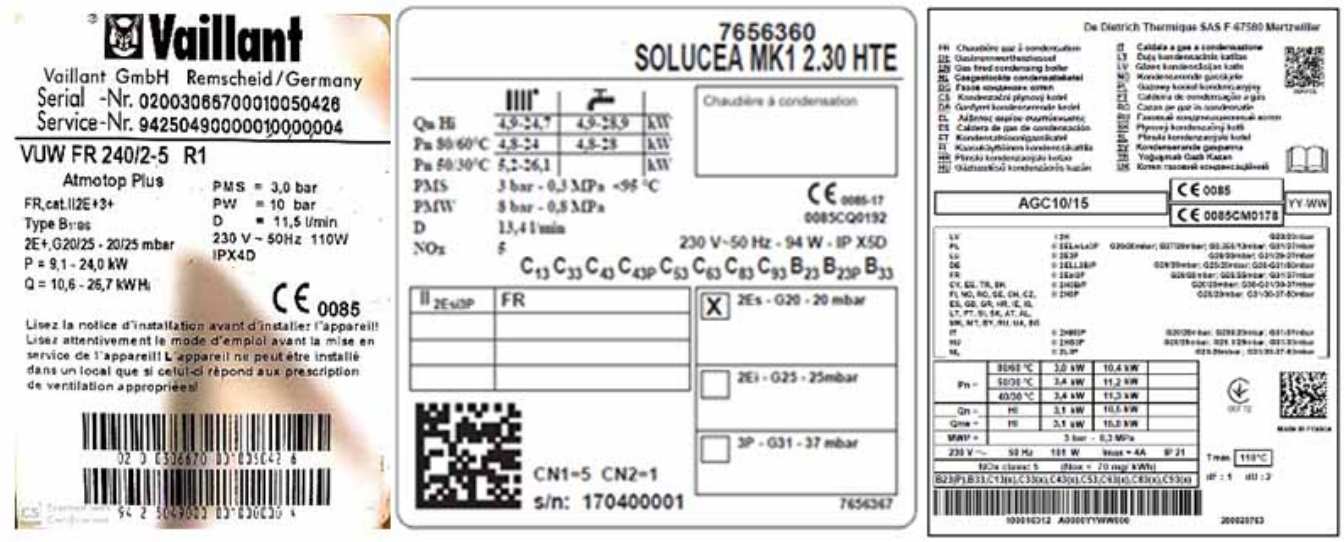

Exemples de plaques signalétiques

Et si votre matériel n’est pas compatible ?

Pas de problème, il y a une prise en charge pour le remplacement. Alors ne vous faites pas arnaquer par une société qui vous inciterait à changer votre chaudière…

Modalités pour le remplacement des appareils incompatibles avec le nouveau gaz

Après une analyse précise des données d’inventaire en lien avec les fabricants d’appareils gaz, certains appareils sont déclarés incompatibles avec le nouveau gaz et doivent être remplacés. Cela représente environ 1% des appareils inventoriés.

GRDF adresse à chaque client concerné un courrier lui indiquant explicitement que l’appareil doit être remplacé. Vous serez alors contacté par téléphone pour les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics (jusqu’à 5000€ pour une chaudière au sol, jusqu'à 4000€ pour une chaudière murale, jusqu'à 1000€ pour un radiateur à gaz etc).

ATTENTION, CE CHANGEMENT DE GAZ N'IMPLIQUE PAS UN CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Une règle à retenir pour éviter les arnaques :

- Ne montrez jamais votre facture de gaz et ne donnez jamais votre n° de PCE à 14 chiffres
- Ne signez aucun devis, ne payez rien et en cas de doute appelez le service client GRDF

Pour plus d'info

- **Rendez-vous sur** https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france **[2]**
- Vous avez encore des questions ? Posez-les directement à GRDF : changementdegaz-client@grdf.fr [3]

Changement de gaz - 2 minutes pour tout comprendre !

- Toutes les infos sur le changement de gaz dans les Hauts-de-France Accès [2]
- Inventaire en ligne de vos appareils à gaz Accès [4]

URL de la source (modifié le 07/04/2023 - 16:31):
https://www.wambrechies.fr/actualites/changement-de-gaz-naturel-en-vue

Liens
[1] https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france/autoinventaire
[2] https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france
[3] mailto:changementdegaz-client@grdf.fr
[4] https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france/particuliers